

# FICHE TECHNIQUE



## DESHERBANT 750ml DECAMP RADICAL PRET A L'EMPLOI Réf. : 813

### ☀ Classement produit :

Biocide     Phytosanitaire avec AMM     MFSC     Autre : **Substance de base**

### ☀ Présentation générale :

**DESHERBANT** Détruit les mauvaises herbes dans les plantations (plantes médicinales, aromatiques et plantes à parfum) ACTION EXPRESS visible en 1 heure

**Substances de base** Les substances de base sont des substances actives, naturellement présentes dans l'environnement. Elles peuvent être d'origine alimentaire, végétale, animale ou minérale.

Nettoyant et anticalcaire réputé, cette substance de base a également une action herbicide sur les jeunes pousses de mauvaises herbes. Elle agit par contact, l'effet est visible dès les premières heures après application. Cette substance naturelle est ensuite rapidement neutralisée dans le sol après application. Eviter cependant de laisser ruisseler dans les zones à préserver (massifs, plantes, gazons).

**Substance de base approuvée** en vertu du règlement (CE) N°1107/2009 et du règlement d'exécution (UE) 2019/149 du 30 janvier 2019. L'utilisation de vinaigre est autorisée dans les conditions spécifiques précisées dans le rapport d'examen [SANCO/12896/2014](#).

### ☀ Mode d'emploi :

Pulvériser à une distance de 30 à 50 cm, directement sur les mauvaises herbes, dans les zones de cultures de plantes médicinales, aromatiques et plantes à parfum. Agir dès l'apparition des mauvaises herbes, avant plantation. Traiter après 48h sans pluie.

Dosage : 10 ml/m<sup>2</sup> ; permet de traiter 75 m<sup>2</sup>.

Délais avant récolte (DAR) 120 jours

### ☀ Conseils de sécurité :



Concentration : 100 g/l d'acide acétique produit naturellement (10%)

**ATTENTION** : Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Faire un essai préalable les surfaces à traiter.